



Déchoir un parent de son autorité parentale

Par **katush**, le **04/10/2013** à **09:25**

Bonjour,

Je vous écrit afin de savoir si mes neveux peuvent déchoir leur mère d'une partie ou de la totalité de son autorité.

Divorcée du père de ses enfants, ma sœur ne payent plus de pension alimentaire depuis quelques années. Mon neveu, lorsqu'il était étudiant, n'a reçu aucune aide financière de sa mère. Il a du suspendre d'ailleurs son cursus une année pour des raisons financières. Il reçoit quelques messages téléphoniques de sa mère mais très souvent insultants "tu n'arriveras jamais à rien" "tu n'as pas de couilles", "t'es qu'un pauvre type"....Sa deuxième fille en reçoit également dans le même registre. La dernière ne l'a jamais au téléphone. Lorsqu'ils viennent en vacances, ils viennent chez leurs grands parents. Leur mère ne s'adresse pas à eux. Elle ne propose aucune sortie. Aujourd'hui, ma sœur vit chez mes parents. Les enfants ne viennent plus pour éviter le contact avec leur mère. Ils ne veulent plus la voir.

Ma sœur est malade, pense-t-on. Elle est atteinte d'une dépression chronique (depuis 15 ans au moins).

Elle est assez méchante dans ses propos "t'es moche" "t'es qu'une grosse vache", "dégages". Elle peut être violente, aussi. Les enfants ont vécu les hauts et les bas de leur mère, pendant des années. Ils ne souhaitent plus avoir de relation avec elle.

Seulement, elle est en attente d'un jugement. Elle sera certainement révoquée de la fonction publique, et souhaite vivre des aides financières de l'Etat. Je ne pense pas qu'elle pourra retrouver un travail, dans son état.

Nous craignons devoir subvenir à ses besoins. Elle est très dépensière et aura besoin de ressources suffisantes pour assurer un certain train de vie.

Comment mes neveux peuvent ils se "mettre à l'abri" ? Deux de mes neveux sont majeurs, l'un travaille, l'autre est étudiante. La dernière est mineure et vit avec son père.

Est-ce possible de déchoir leur mère afin qu'ils ne payent pas toutes ses erreurs alors qu'elle n'a pas aider mon neveu lorsqu'il en avait besoin ?

Merci de votre réponse,

Cordialement

Catherine BIHANNIC